

Cette formation vous est proposée :

> À PARIS,

- les journées du **22, 23**
et la **matinée du 24 mars 2016**
au siège du Défenseur des droits
(8^{ème} arrondissement) ;
- les journées du **14, 15**
et la **matinée du 16 juin 2016**
et au siège de SOS Villages d'Enfants France ;

> À ANGERS,

- les journées du **8, 9**
et la **matinée du 10 mars 2016**
à l'INSET ;

> À VALENCIENNES,

- les journées du **15, 16**
et la **matinée du 17 mars 2016**
à la Maison Claire Morandat (MECS appartenant
au réseau de SOS Villages d'Enfants France) ;

> À LYON,

- les journées du **7, 8**
et la **matinée du 9 juin 2016**
à l'ADSEA du Rhône.

Tarif pour les 2,5 jours de formation : 500 euros

Formation gérée administrativement par SOS Villages d'Enfants France, Numéro de formateur en cours d'obtention.

Concernant les agents territoriaux, la formation sera prise en charge par le CNFPT.



Je m'inscris à la formation :

À PARIS /

22, 23, matinée du
24 mars 2016

À PARIS /

14, 15, matinée du
16 juin 2016

À ANGERS /

8, 9, matinée du
10 mars 2016

À VALENCIENNES /

15, 16, matinée du
17 mars 2016

À LYON /

7, 8, matinée du
9 juin 2016

NOM PRÉNOM

FONCTION

ORGANISME

ADRESSE DE L'ORGANISME

Cet organisme est :

adhérent de la CNAPE une collectivité territoriale autre

COURRIEL TÉL.

Bulletin d'inscription à retourner :

Si vous êtes agent territorial, merci de retourner ce coupon à l'INSET d'Angers,
à l'attention de Mme Stéfany CHIHAB, rue du nid de pie, CS 62020, 49016 ANGERS cedex 01
@ Stefany.CHIHAB@cnfpt.fr ☎ 02 41 22 41 43

Ce document permettra l'envoi d'un bulletin d'inscription détaillé à compléter et à retourner,
à Mme Chihab, visé par votre employeur.

Sinon, merci de retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de 500 €*
à l'ordre de SOS Villages d'Enfants, à SOS Villages d'enfants,
à l'attention de Mme Christel De Ridder, 6 cité Monthiers, 75009 Paris
@ cderidder@sosve.org ☎ 01 55 07 25 25

Les places seront affectées dans l'ordre de réception des dossiers complets et dans le respect de la représentation pluri-institutionnelle.

**50% des frais restent acquis en cas d'annulation moins de deux semaines avant la formation
et aucun remboursement ne sera effectué moins de huit jours avant la formation.
Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès
et de rectification des données vous concernant.
Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à SOS Villages d'Enfants.*